

# [ DOSSIER DE PRESSE

## ÉRADIQUER LE CANCER DU COL DE L'UTÉRUS : UNE PRIORITÉ DE SANTÉ PUBLIQUE

14<sup>e</sup> semaine européenne de prévention  
du cancer du col de l'utérus

Le cancer du col de l'utérus, attribuable dans presque 100 % des cas à une **infection à Papillomavirus Humains** transmise par voie sexuelle, peut être évité grâce à l'action complémentaire de la vaccination contre les HPV (des jeunes filles et jeunes garçons) et par le dépistage par frottis tous les 3 ans pour les femmes de 25 à 65 ans.

À l'occasion de la **14<sup>e</sup> semaine européenne du cancer du col de l'utérus**, qui s'est déroulée **du 27 janvier au 1<sup>er</sup> février 2020**, la CPAM de la Mayenne, le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers et le Centre Hospitalier de Laval prennent la parole sur ce cancer, qui grâce aux solutions de prévention, pourrait disparaître.

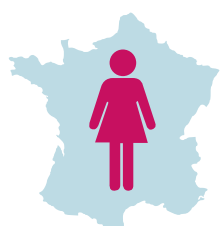
Pendant le taux de dépistage est encore insuffisant en France et dans notre département : seules **54,4% des femmes de 25 à 65 ans** effectuent un frottis de dépistage **tous les 3 ans**.

Un programme national de dépistage organisé est en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire. Il a pour objectif d'augmenter la couverture du dépistage pour atteindre **80 %**, de réduire les inégalités d'accès à ce dépistage et de diminuer de 30 % l'incidence et la mortalité par cancer du col de l'utérus à 10 ans<sup>1</sup>.

Environ **5000 courriers d'invitation au dépistage ont déjà été envoyés en janvier aux mayennaises de 60 à 65 ans** n'ayant pas réalisé de frottis depuis au moins 3 ans. Pour une prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie, la patiente devra remettre ce courrier au professionnel de santé lors de sa consultation. Les femmes de 25 à 59 ans non participantes recevront à leur tour le courrier d'invitation de façon échelonnée sur l'année 2020.

## QUELQUES CHIFFRES

### ➤ Incidence et mortalité en 2018<sup>2</sup>



Le cancer du col de l'utérus est le

**12<sup>e</sup> cancer**

le plus fréquent chez la femme en France

**2 920**

nouveaux cas  
ont été recensés en 2018

**1 117** décès

En 2018, **40%** des cas ont été diagnostiqués chez des femmes de moins de 50 ans, l'âge médian au diagnostic était de 53 ans et l'incidence la plus élevée était observée chez les femmes âgées de 45 à 49 ans (18,0 pour 100 000 PA)<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Le taux de mortalité des personnes 10 ans après avoir déclaré un cancer du col de l'utérus.

<sup>2</sup> Source : Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/cancers/cancer-du-col-de-l-uterus/donnees/#tabs>

<sup>3</sup> Source : BEH – Bulletin épidémiologique hebdomadaire 17/09/19 - Prévention du cancer du col de l'utérus

## ➤ Une couverture vaccinale par le vaccin HPV encore très insuffisante en France et en Mayenne



> En 2018, en France,

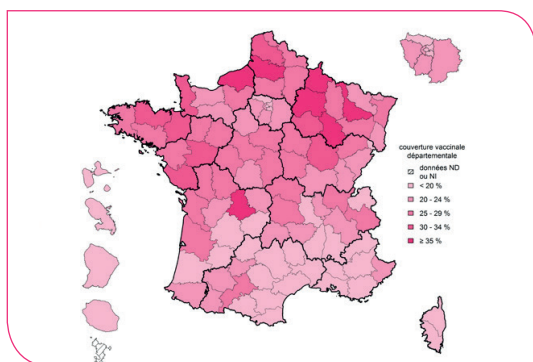
**24%** des jeunes filles de 16 ans étaient vaccinées contre le HPV.



> En 2018, en Mayenne,

**25%** des jeunes filles de 16 ans étaient vaccinées contre le HPV.

### Couverture vaccinale HPV "schéma complet" à 16 ans par département



Source : SNDS-DCIR. Traitement : Santé Publique France

Couvertures vaccinales (%) départementales "Papillomavirus Humains 1 dose" à l'âge de 15 ans et "2 doses" à l'âge de 16 ans, Pays-de-la-Loire et France, cohortes de naissance 2003 et 2002.

Départements	Papillomavirus	
	Nées en 2003 1 dose	Nées en 2002 2 doses
44 - Loire-Atlantique	33	28
49 - Maine-et-Loire	39	32
53 - Mayenne	35	25
72 - Sarthe	38	29
85 - Vendée	38	33
Pays-de-la-Loire	36	30
France entière	29	24

## ➤ Le dépistage par frottis insuffisamment utilisé

Taux de participation au frottis cervico-utérin selon le SNIRAM - Période de 3 années 2015-2017 :



> En Mayenne,

**54,4%**



> En Pays-de-la-Loire,

**59,5%**



> En France,

**58,7%**

Couverture du dépistage attendu par le plan cancer 2014-2019 : **80%**

> Et POURTANT...

selon l'Institut National du Cancer

**90%** des cancers pourraient être évités grâce au dépistage.

# DÉPISTER ET VACCINER : MIEUX PRÉVENIR ET MIEUX TRAITER

## ➤ Un cancer attribuable au virus HPV transmis par contact sexuel

Le cancer du col de l'utérus est attribuable dans près de 100 % des cas à une infection persistante par un Papillomavirus Humain (HPV) à haut-risque, infection très fréquente, transmissible par **contact sexuel** avec ou sans pénétration. Le préservatif ne permet pas de s'en protéger complètement. Il s'agit d'un virus présent sur les tissus et les muqueuses.

En général, le corps parvient à éliminer l'infection due aux HPV. Toutefois, dans certains cas, cette infection persiste au niveau du col de l'utérus. Elle provoque alors des lésions qui, si elles ne sont pas traitées, peuvent évoluer vers un cancer 10 à 15 ans après leur apparition.

L'infection par un HPV est **très fréquente** et la majorité des hommes et des femmes sexuellement actifs rencontrent au moins une fois un papillomavirus au cours de leur vie. Ainsi, on estime qu'environ 8 femmes sur 10 sont exposées à ces virus au cours de leur vie. Dans 60 % des cas, l'infection a lieu au **début de la vie sexuelle**.

Une infection persistante par un HPV à haut-risque est une condition nécessaire mais non suffisante au développement du cancer du col de l'utérus. D'autres **facteurs de risque** peuvent agir de concert avec le HPV : tabac, infection par le VIH, utilisation à long terme de contraceptifs oraux, multiparité (qui a accouché plusieurs fois).



**8** femmes sur 10  
sont exposées au Papillomavirus  
au cours de leur vie

## ➤ Un cancer évitable, probablement éradicable

Le cancer du col de l'utérus peut être évité grâce à deux solutions de prévention très efficaces :



### Le frottis de dépistage

La vaccination ne protège pas contre tous les HPV liés au cancer du col de l'utérus. C'est la raison pour laquelle le dépistage par frottis doit être réalisé tous les **trois ans pour les femmes de 25 ans à 65 ans, après deux frottis normaux à un an d'intervalle**, que l'on soit vaccinée ou non.

Cet examen permet de **détecter des lésions précancéreuses** et de les traiter avant qu'elles ne se transforment en cancer. Le dépistage n'est pas recommandé avant 25 ans, car l'infection par le HPV est si fréquente chez les adolescentes et les jeunes femmes qu'il y a un risque de surdiagnostic et donc de traiter inutilement.

ENTRE 25  
ET 65 ANS  
UN FROTTIS  
TOUS LES  
3 ANS C'EST  
IMPORTANT

## Qui peut réaliser un frottis ?

Contrairement aux idées reçues, ce n'est pas uniquement le **gynécologue**. D'autres professionnels de santé peuvent réaliser un frottis de dépistage :

- > un **médecin généraliste** au cours d'une consultation ;
- > une **sage-femme**, soit dans le suivi de grossesse, soit lors d'une consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention ;
- > dans les **centres d'exams de santé de l'Assurance Maladie** (lors des bilans de santé).

## La prise en charge de l'Assurance Maladie

Désormais, l'examen cytopathologique du frottis de dépistage est **pris en charge à 100 % par l'Assurance Maladie**, sans avance de frais, sur présentation du bon de prise en charge, envoyé par courrier par le Centre de Dépistage aux personnes ciblées (frottis datant de plus de 3 ans). Hors dépistage organisé, le remboursement s'effectue dans les règles habituelles à savoir **70 % par l'Assurance Maladie et 30 % par la complémentaire santé**.



### Le vaccin anti HPV

La vaccination protège d'environ **90%** des Papillomavirus Humains (HPV) responsables des cancers du col de l'utérus.

## Les jeunes filles mais pas uniquement...

La vaccination contre les infections à Papillomavirus Humains (HPV) est recommandée pour toutes les jeunes filles de **11 à 14 ans**. Pratiquée avant le début de la vie sexuelle, son efficacité est proche de 100 % pour empêcher l'infection par les HPV inclus dans le vaccin. Par ailleurs, dans le cadre du rattrapage vaccinal, la vaccination est aussi possible pour les **jeunes filles de 15 à 19 ans**. Deux ou trois injections sont nécessaires selon l'âge.

## Nouveau en 2020 : les hommes aussi !

Annoncé le 16 décembre 2019 et en s'appuyant sur l'avis de la Haute Autorité de Santé (HAS), Agnès Buzyn souhaite que les garçons de 11 à 14 ans soient également vaccinés contre le Papillomavirus Humain dès l'été 2020, lorsque la prise en charge par l'Assurance Maladie sera possible. Un rattrapage sera également proposé de 15 à 19 ans révolus. La vaccination était déjà recommandée jusqu'à 26 ans pour les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes.

Une telle évolution «*permettrait, sous réserve d'une couverture vaccinale suffisante, de freiner la transmission [du virus] au sein de la population générale. Il s'agirait ainsi de mieux protéger les garçons et les hommes, quelle que soit leur orientation sexuelle, mais aussi de mieux protéger les filles et les femmes non vaccinées*», estime la HAS<sup>4</sup>.

En effet, contrairement aux idées reçues, le virus HPV touche aussi les hommes. Il peut être à l'origine de cancers de la sphère ORL (gorge), de l'anus ou du pénis.

La vaccination est déjà proposée aux deux sexes dans près de la moitié des pays européens.

<sup>4</sup> Source : [https://www.lemonde.fr/sciences/article/2019/12/23/la-vaccination-contre-le-hpv-sera-etendue-aux-garcons\\_6023895\\_1650684.html](https://www.lemonde.fr/sciences/article/2019/12/23/la-vaccination-contre-le-hpv-sera-etendue-aux-garcons_6023895_1650684.html)

## Comment se faire vacciner ?

La plupart du temps le vaccin est prescrit par le médecin traitant. La vaccination peut être réalisée par un médecin, une sage-femme libérale, à l'hôpital, dans un centre de planification familiale ou au centre de vaccination public.

## La prise en charge par l'Assurance Maladie

La prescription et l'injection du vaccin sont **pris en charge à 65 % par l'Assurance Maladie** et le montant restant est remboursé par la complémentaire santé.

## Et pourtant... un vaccin pas si automatique

La **couverture vaccinale est très faible** : une jeune fille sur quatre est correctement vaccinée. En 2018, la couverture vaccinale anti-HPV chez les jeunes filles de 16 ans était de **24 % en France**. Les raisons : les réticences face à la vaccination et une méconnaissance de la recommandation vaccinale pour les jeunes adolescents. La sensibilisation de la population et des professionnels de santé est donc une priorité pour l'Assurance Maladie. Même après la vaccination il reste indispensable de se faire dépister régulièrement.

## UNE INFECTION RESPONSABLE DE PLUSIEURS CANCERS

Le nombre de cancers liés à l'infection par les HPV en 2015 en France est estimé à plus de 6 300, dont 2/3 chez la femme et 1/3 chez l'homme.



**2 900** cancers du col de l'utérus

**1 100** cancers de l'anus

**400** cancers de l'oropharynx, cavité orale et du larynx

**200** cancers de la vulve et du vagin



**1 360** cancers de l'oropharynx, cavité orale et du larynx

**360** cancers de l'anus et du pénis

# DES MESURES DE PRÉVENTION RENFORCÉES DEPUIS 2018

## ➤ Le dépistage du cancer du col de l'utérus rentre dans le programme de dépistage "organisé"

Un programme de dépistage organisé du cancer du col de l'utérus a été mis en place en 2018. Il s'agit de reprendre la méthode des dépistages du cancer du sein et du cancer colorectal où les personnes concernées, selon leur âge, reçoivent un courrier d'invitation pour effectuer une **mammographie de dépistage et/ou un test de dépistage de sang dans les selles**, accompagné d'un bon de **prise en charge à 100 %** de l'Assurance Maladie.

**Pour le dépistage du cancer du col de l'utérus**, les modalités d'envoi des courriers sont différentes : les courriers sont adressés aux femmes qui ne se font pas dépister tous les 3 ans. C'est un dépistage plus ciblé. Les autres sont encouragées à maintenir leur suivi.

Jusqu'à la mise en place du programme organisé, le dépistage du cancer du col de l'utérus était avant tout un **dépistage spontané** (appelé aussi dépistage individuel), c'est-à-dire qu'il était réalisé à la demande du médecin ou de la sage-femme. Ce dépistage vise donc aussi à réduire les inégalités de santé.

### Dépistage organisé : quels avantages pour l'assurée ?

- ➊ Le remboursement à **100% de l'analyse du frottis de dépistage** sur présentation du bon de prise en charge du courrier ciblé. En cas de non-réalisation, une relance sera adressée 12 mois plus tard.
- ➋ Le rappel automatique de l'échéance de l'examen.
- ➌ Un meilleur suivi global et individuel avec le **Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC)**
- ➍ La réduction de l'incidence et du nombre de décès par cancer du col de l'utérus en atteignant 80% de taux de dépistage dans la population cible et en rendant le dépistage plus facilement accessible aux populations vulnérables et/ou les plus éloignées du système de santé.

## ➤ La création des centres régionaux de coordination des dépistages

La mise en œuvre opérationnelle du programme de dépistage organisé est confiée aux Centres Régionaux de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC). Ces centres sont chargés à l'échelle de la région de l'organisation des programmes de dépistage organisés, en appui et financement des Agences Régionales de Santé (ARS) et de l'Assurance Maladie.

En **Pays de la Loire**, le CRCDC, dont le siège social est à Angers, regroupe les **5 associations départementales**. L'antenne de la Mayenne à Laval (anciennement Camélia) continue son activité des dépistages organisés du cancer du sein, colorectal et du col de l'utérus. L'objectif est de poursuivre l'amélioration de la qualité du dépistage organisé en augmentant le taux de participation des ligériens au dépistage organisé et en développant une politique "d'aller vers" pour lutter contre les inégalités sociales de santé.

**DÉPISTAGE  
DESCANCERS**  
Centre de coordination  
Pays de la Loire

## ➤ **Le vaccin HPV est recommandé pour les garçons**

Les filles ne seront désormais plus les seules à se voir recommander le vaccin contre les Papillomavirus Humains (HPV). Le lundi 16 décembre 2019, le ministère de la Santé, avec une recommandation de la Haute Autorité de Santé (HAS), a en effet annoncé que ce vaccin sera aussi conseillé aux garçons de 11 à 14 ans. Sexuellement transmissibles ces virus infectent la peau et les muqueuses et peuvent être responsables de cancers du col de l'utérus, de la vulve, du vagin, mais aussi du pénis, de l'anus ou des voies aérodigestives supérieures (gorge). Dans les prochains mois, le vaccin pour les jeunes garçons deviendra remboursable par l'Assurance Maladie.

## » **CONTACT PRESSE**

Pour toutes demandes, merci de contacter :

**Mathilde Rossignol**

Chargée de communication

Assurance Maladie de la Mayenne

02.43.59.64.68

mathilde.rossignol@assurance-maladie.fr